



Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Bagnes porte à la connaissance du public la demande d'autorisation d'exploiter au sens de la dite loi déposées par M. Marc Pellissier, domicilié à Bagnes – 1948 Sarreyer :

- Enseigne : **Le Coup d'Etat**
- Locaux et emplacement : Parcelle 132
- Prestations : Mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place
- Heures d'ouverture et de fermeture : 22h00 à 04h00
- Début de l'activité : 26 décembre 2012

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'adresse suivante : Commune de Bagnes, Service des Patentes – Rte de Clouchèvre 30 - 1934 Le Châble, dans les **30 jours** dès la présente publication, soit jusqu'au 16 février 2013.

Bagnes, le **15 janvier 2013**

L'Administration communale